

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie **le vendredi 24 mai 2019**, à 19 Heures 00,

PRESENTS : Mme BERNARD Françoise, M. PLASSE Yves, M. COUEIGNAS Jacques, M. DUZELIER Cédric, Mme MONIER Isabelle

ABSENTS: M. CHAMBON Jean Pierre, Mme AUPETITALLOT Valérie, M. TROIS VALETS Gilles (excusé), M. SERRE Pascal (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MONIER Isabelle

a pris les décisions suivantes :

1) Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 12 avril 2019.

2) Observations et avis sur le PLUH de Billom Communauté

Sur le projet du PLUH de Billom Communauté, le Conseil Municipal, par 5 voix pour, émet un avis favorable sur le projet de PLUH de Billom Communauté, sous réserve de tenir compte des remarques suivantes, en joignant des extraits écrits ou graphiques numérotés :

- Suite au retrait du permis de construire de LIMAGRAIN sur le territoire de VASSEL, la zone Ai correspondante est à supprimer sur le plan de zonage (copie de l'arrêté d'annulation du PC - pièce n°1 et copie du plan - pièce n°2) ; les emplacements réservés au tracé du contournement sont à conserver.
- Agrandir la zone à construire Route de la Garenne car 2 permis de construire ont été accordés, cadastrés ZI 181, les habitations sont en cours de construction (copie des 2 arrêtés de PC - pièces n°3 et 4 - copie du plan - pièce n°5) ;
- Agrandir la zone à construire au terrain et à la maison de Mme COUDIGNAT cadastrée ZD n°35 (copie du plan - pièce n°5) ;
- Agrandir la zone à construire au terrain communal cadastrée ZE n°33 afin de permettre à la commune de réaliser un lotissement (copie du plan - pièce n°5) ;
- Laisser constructible le terrain cadastrée ZE n°83, situé entre la Rue de l'Ecole et le château ; il s'agit d'un terrain viabilisé et au centre du bourg (copie du plan - pièce n°5).

Certaines observations ont déjà été faites dans la délibération du 16/11/2018 concernant le PADD mais n'ont pas été prises en compte.

- Le document graphique utilisé n'est pas à jour et ne correspond pas à la réalité sur le terrain (rond-point non indiqué, manque les équipements publics tels que la station d'épuration et le cimetière, bâtiments démolis toujours présents sur le plan, etc...);
- Le document graphique est trop petit et illisible ;
- La zone constructible a été exagérément réduite, ce qui fait que la commune sera privée de construction à venir ;
- Le terrain communal cadastré ZE n°33 acquis par la commune pour la réalisation d'un lotissement occasionne une perte de fonds publics de 200 000 € à 300 000 €.
- La commune a fait de lourds investissements ces dernières années pour accueillir une nouvelle population avec l'extension de l'école, la réalisation d'une cuisine satellite pour la restauration des élèves, la mise aux normes et l'extension de la station d'épuration.
- Les prévisions de constructions d'habitations (16 nouvelles habitations à 2031) sur le document POA Habitat ne sont pas réalisables, telles que le document graphique est fait et provoquera à court terme la fermeture d'une classe.

3) Modification des statuts du SBL : représentativité de la commune

Suite à la modification des statuts du SIAEP de la Basse-Limagne conformément à la loi NOTre, la représentativité des membres au sein du Comité syndical est modifiée.

Le Conseil Municipal désigne pour la compétence EAU :

- **M. COUEIGNAS Jacques**, délégué titulaire ;
- **M. DUZELIER Cédric**, délégué suppléant.

Le point suivant est rajouté à l'ordre du jour suite, à l'avis favorable de l'Assemblée.

4) Billom communauté : modification des statuts et représentativité des communes

- **Modification des statuts** : Suite à la fusion des communes de Mezel et Dallet en une commune nouvelle, l'Assemblée approuve la modification statutaire remplaçant le nombre de communes → 25 au lieu de 26 et remplaçant les noms de Dallet et Mezel par Mur-sur-Allier.
- **Représentativité des communes** : Le Conseil Municipal, par 4 voix pour et 1 abstention, approuve la proposition d'accord local qui est conforme à la composition actuelle, soit 55 membres.

5) Divers

Délégués au SIAD de Lezoux : Les délégations sont re définis à savoir

- **M. PLASSE Yves et M. TROIS-VALETS Gilles**, délégués titulaires ;
- **Mme BERNARD Françoise**, délégué suppléant.

Lampadaire Route de Moissat : Un lampadaire a été endommagé Route de Moissat par un tiers non identifié. Le devis de remplacement du SIEG s'élève à 2 100 € HT avec une prise en charge par la commune de 50 %, soit 1 050 € HT. La SMACL, assurance communale, ne prendra pas ces frais à sa charge, sans tiers responsable. La Commune décide de ne pas réaliser les travaux.

Fait à VASSEL, le 14 juin 2019.

Le Maire,

Françoise BERNARD.